Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 062-216206458-20260819-ARR_2026_123T-AI

République Française
Département du Pas-de-Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2026/ 123T

ARRÊTÉ DU MAIRE

Urbanisme

OBJET : Arrêté portant mise à disposition du public du permis d'aménager pour la réalisation d'un aménagement léger en espace naturel remarquable sur la commune d'Oye-Plage.

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions des articles L.121-24 et R.121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements légers situés dans les espaces remarquables des communes littorales ;
- **Vu** le Code e l'environnement ;
- **Vu** la demande de permis d'aménager, enregistrée en mairie d'Oye-Plage sous le numéro 062 645 25 0004 déposée par Eden 62 représentée par Charlotte DEBRABANT chargée de mission RNN Platier d'Oye ;
- **Vu** l'objet de la demande pour la réalisation d'une pose de clôture permettant la matérialisation pérenne du chemin technique (piquets en bois reliés par des fils) en espace naturel sur la commune d'Oye-Plage ;
- **Considérant** que les projets d'aménagements légers mentionnés au 1° de l'article R.121-5 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'ils sont dispensés d'étude d'impact, doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions définies par les articles L.121-24 et R.121-6 de ce même code ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La demande susvisée est mise à disposition du public du 31 août au 13 septembre 2026.
Le présent arrêté sera affiché 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :
A la Mairie d'Oye-Plage (87 Place de l'Union européenne 62215 OYE-PLAGE)
Sur le site internet de la commune.

ARTICLE 2 :

Le dossier sur support papier sera consultable en Mairie d'Oye-Plage au service urbanisme aux heures d'ouverture de la mairie.
Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions sur un cahier de registre mis à leurs dispositions tout le long de la consultation.

Adresse postale : **87, Place de l'Union européenne – Bureau : Espace Françoise Dolto 17 Rue de la Procession / 62215 Oye-Plage. Tel : 03.21.34.69.32** - *Adresse électronique* : police.municipale@oye-plage.fr

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 062-216206458-20260819-ARR_2026_123T-AI

Les intéressés pourront également faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : urbanisme@oye-plage.fr
Le public peut formuler ses observations à compter du 31 août 2026 jusqu'au 13 septembre 2026.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Le document CERFA de demande de permis d'aménager
- Le plan de situation du terrain
- La notice décrivant le terrain et l'aménagement prévu
- L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation
- La notice précisant l'activité économique qui doit être exercée ans le bâtiment
- Plan de l'état actuel du terrain à aménager et ses abords
- Plan de composition d'ensemble du projet côté dans les 3 dimensions
- Dossier d'évaluation des incidences ou étude d'impact
- L'accord du Préfet
- L'avis de la DREAL

Toute observation transmise après la clôture de la mise à disposition du public ne pourra pas être prise en considération.

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre une décision sur la demande, un bilan sera établi par l'autorité administrative.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié par la mairie d'Oye-Plage.

Le 19 août 2026

Olivier MAJEWICZ
Maire d'Oye-Plage

Olivier MAJEWICZ
Maire d'OYE-PLAGE
20 août 2026